

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2024

Présents : PANNEQUIN Bernard, GUILLOT Jean-Michel, RANVAL Lionel, ANJORAN Caroline (a donné pouvoir à RANVAL Lionel jusqu'à son arrivée à 19h45), COULLON Jeannine, GAUTHIER Thierry, RANDUINEAU Guillaume, THEVENOT Didier.

Absente excusée : MONTREAU Déborah a donné pouvoir à PANNEQUIN Bernard

Secrétaire de séance : Thierry GAUTHIER

ORDRE DU JOUR	
Approbation du procès-verbal de la réunion du 22 octobre 2024	
Avenant à la convention de gestion des eaux pluviales urbaines pour l'exercice 2024	2024_41
Étude de devis	2024_42 et 43
Demande de subvention au titre des amendes de police	2024_44
Décisions modificatives	2024_45, 46, 47
Décision sur projet photovoltaïque	2024_48
Tarifs communaux (salle des fêtes, cantine, garderie, concessions cimetière)	2024_49, 50, 51, 52
Demandes de subventions 2025	2024_53 et 54
Création de poste et tableau des effectifs	2024_55 et 56
Organisation de la cérémonie des vœux	
Questions diverses	
Compte-rendu de réunions et commissions	

1/ Approbation du procès-verbal de la réunion du 22 octobre 2024

Le procès-verbal de la réunion du 22 octobre 2024 est approuvé à l'unanimité.

2/ Avenant à la convention de gestion des eaux pluviales urbaines pour l'exercice 2024 (délibération 2024_41)

Une convention pour la gestion, l'exploitation et l'entretien des ouvrages de gestion des eaux pluviales urbaines a été établie avec chacune des communes d'Agglopolys en 2020. La commune prend en charge : la surveillance générale des ouvrages et réseaux, la réalisation des premières interventions en cas d'incident sur les ouvrages et réseaux, l'entretien des bassins de rétention et des noues.

En échange, Agglopolys verse une compensation (436,33€) à la commune chaque année. Il convient de prolonger cette convention pour l'année 2024. **Vote :** à l'unanimité.

3/ Étude de devis (délibérations 2024_42 et 2024_43)

- Monsieur le Maire propose de remplacer des panneaux de signalisation en mauvais état et de mettre en place de nouveaux panneaux « zone 30 ». Le conseil municipal valide le devis de l'entreprise Signaux Girod pour un montant de 2 421,45€ HT soit 2 905,74 € TTC, et charge M. le Maire de signer le devis et tous documents afférents. **Vote :** à l'unanimité.
- Parcelles ZD306 et ZD307 : Afin de procéder à la une division cadastrale, création du document cadastral, faire la demande de permis d'aménager (parcelles situées dans les abords d'un monument historique), et le versement des données dans le Portail National Géofoncier, un devis a été demandé à l'entreprise GEOMEXPERT pour un montant de 2 062,73€ HT soit 2 475,28€ TTC. Le conseil municipal valide le devis de Geomexpert et charge M. le Maire de signer le devis et tous documents afférents à ce dossier. **Vote :** à l'unanimité.

4/ Demande de subvention au titre des amendes de police (délibération 2024_44)

Monsieur le Maire propose de solliciter une aide auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police. **Vote :** à l'unanimité.

5/ Décisions modificatives (délibérations 2024_45,46, 47)

N°1 : Intérêts réglés à l'échéance : + 177,00€ au c/66111 et – 177,00 au c/615231.

Vote : à l'unanimité

N° 2 : Panneaux de signalisation : + 3 000,00€ au c/2152 et – 3 000,00€ au c/615231.

Vote : à l'unanimité

N° 3 : Installation du logiciel BL Enfance : + 1 908,00€ au c/65818 et – 1 908,00€ au c/615231.

Vote : à l'unanimité

6/ Décision sur projet photovoltaïque (délibération 2024_48)

L'entreprise ABO ENERGY Sarl a pour projet d'installer un parc photovoltaïque au lieu-dit Montigny, sur une surface de 10 ha, sur 3 parcelles privées (surface de couverture : 6,5 ha). Le projet étant situé en zone N du PLUiHD, zone inconstructible d'une manière générale, la commune doit donner son avis sur le projet. Si la commune donne un avis favorable à celui-ci, l'entreprise devra faire une Déclaration de Projet de Mise en Compatibilité (DPMEC) du PLUiHD et le projet sera soumis à une évaluation environnementale et à une enquête publique. Une étude d'impact sur l'environnement (faune, flore, milieux naturels) et une étude paysagère devront également être réalisées.

Vote : Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne un avis défavorable au projet (vote à scrutin secret) : Pour : 2 votes / Contre : 5 votes / Abstention : 2 votes.

7/ Tarifs communaux (salle des fêtes, cantine, garderie, concessions cimetièrre) (délibérations 2024_49 à 2024_52)

LOCATION SALLE DES FETES	2024 (pour rappel)	2025 (pour rappel)	2026
Week-end habitant commune	380 €	380 €	400 €
Week-end habitant hors commune	570 €	570 €	600 €
1 jour en semaine	220 €	220 €	230 €
½ journée en semaine	110 €	110 €	115 €
1 jour férié en semaine	320 €	320 €	340 €
Électricité	0,30 €/KWh	0,35 €/KWh	0,35 €/KWh

Vote : à l'unanimité

REPAS CANTINE	2023 (pour rappel)	2024 (pour rappel)	2025
Repas enfant	3,70 €	3,90 €	4,00 €
Repas adulte	6,90 €	7,30 €	7,30 €

Vote : à l'unanimité

GARDERIE	2022 à 2024 (pour rappel)	2025
Semaine 1 ^{er} enfant	10,20 €	10,30 €
Semaine 2 ^{ème} enfant	8,20 €	8,30 €
Semaine 3 ^{ème} enfant	6,10 €	6,20 €
Occasionnel	3,30 €	3,40 €

Vote : à l'unanimité

CIMETIERE	2020 à 2024 (pour rappel)	2025
Concession 50 ans	400 €	400 €
Concession 30 ans	320 €	320 €
Columbarium	530 €	530 €
Plaque jardin du souvenir	50 €	50 €

Vote : à l'unanimité

8/ Demandes de subventions 2025 (délibérations 2024_53 et 54)

- **Dotation Départementale de Solidarité Rurale** → Le conseil municipal décide de demander une subvention pour la construction d'un atelier municipal. **Vote** : à l'unanimité.

- **Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux** → Le conseil municipal décide de demander une subvention pour les aménagements de sécurisation du bourg. **Vote** : à l'unanimité.

9/ Création de poste (délibérations 2024_55 et 56)

- Dans le cadre de la revalorisation du métier de secrétaire de mairie (loi du 30 décembre 2023), la secrétaire de mairie a la possibilité d'être promue au cadre d'emploi des rédacteurs. Il convient donc de créer un poste de rédacteur. Le poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe sera supprimé par la suite, après passage au comité social territorial de Centre de Gestion.

- Le tableau des effectifs est modifié. **Votes** : à l'unanimité.

10/ Organisation de la cérémonie des vœux

La cérémonie aura lieu le jeudi 19 décembre 2024. M. et Mme Ranval s'occuperont de l'organisation du buffet.

11/ Questions diverses

- ♦ La commune ne distribuera pas de chèques-cadeaux aux agents cette année mais leur versera une prime.
- ♦ Blason : Monsieur le Maire a été contacté par Monsieur BINON Jean-François, hérauldite amateur qui a proposé de réaliser gratuitement un blason pour la commune. Il a réalisé plus de 1500 blasons communaux et nous a proposé 3 blasons. Le conseil municipal souhaite que les habitants choisissent le blason. Les 3 propositions seront donc insérées dans le bulletin communal annuel et les habitants pourront donner leur avis.
- ♦ Les radars pédagogiques seront posés en 2025 à Grivelle car l'entreprise ne les a pas encore reçus.

12/ Compte-rendu de réunions et commissions

- 05/11 : Conseil d'école (B. Pannequin et J-M Guillot)
- 07/11 : Finances, Solidarité intercommunale (J-M Guillot)
- 08/11 et 22/11 : bureaux communautaires (B. Pannequin)
- 11/11 : messe + cérémonie + repas des aînés (B. Pannequin)
- 19/11 : SIVOS (J-M Guillot)
- Pays des Châteaux (L. Ranval)
- Val Eco (L. Ranval)

Fin de séance : 21h30

Prochaine réunion : 21 janvier 2025